

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 06 mai 2019

Date de convocation : 02/05/2019

Affiché le 16/05/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 06 mai à 20 h, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la
Le Maire, Patrick LIEGEON.

Étaient présents : Mmes. FAGIANI, COUTURIER,

MM. PACQUELET, VUILLARD, JOURDIN, CANNELLE, LIEGEON

Etaient absents excusés : Mme VIONNET donnant procuration à M. VUILLARD, M. BERGER donnant
procuration à M. PACQUELET.

Etaient absents: M. ILLICETO M. REMONNAY

Secrétaire de séance : M. VUILLARD

Approbation du compte rendu du 06 mars 2019, à l'unanimité.

FINANCES

Présentation de l'analyse financière réalisée par M. MILAN, Comptable du Trésor. Cette analyse permet
une comparaison des dépenses et recettes de la commune avec celles de la même strate de population
(voir quelques données en annexe)

La capacité d'autofinancement doit être suffisante pour pouvoir financer les investissements futurs. Le
montant des emprunts ne doit pas dépasser 15 années de CAF nette.

AGENTS TERRITORIAUX

Monsieur Éric VALLET est placé en congé longue maladie du 17 janvier au 17 octobre 2019, suite à la
décision du comité médical du 08 avril 2019.

Secrétariat de mairie : suite aux entretiens d'embauche, la candidature de Mme SENECHAULT a été
retenue, avec prise de fonction au 1^{er} août 2019.

CIMETIERE

La procédure en appel est en cours, le dossier est suivi par le cabinet CGBG.

EGLISE

Une rencontre a eu lieu avec le Père Menoud, la date de réception officielle des travaux retenue est le
15 septembre 2019.

Malfaçons : un expert judiciaire a été désigné par le Tribunal Administratif

TERRAIN

Demande de M. NOBLET pour l'achat de terrain autour de son garage d'une superficie de 0,25 Ca. Le
Conseil Municipal souhaite étudier toute les solutions avant de donner une réponse définitive.

RAPPORT CCLMHD

En 2018, le service instructeur de la CCLMHD a traité 13 Déclaration Préalables, 11 Permis de
Construire, 1 Permis d'aménager, pour la commune de Saint-Point-Lac.

Monsieur Adrien Gramont, responsable du service urbanisme de la CCLMHD a quitté le service depuis
le 30 avril dernier.

TRAVAUX - DEVIS

L'entreprise VOEGTLIN a été retenue pour effectuer les travaux de toiture au surpresseur, aux anciens bains douches et sur le WC à côté de l'aire de camping-cars, pour un montant de 2 862 € TTC.

Enrobés autour des bâtiments de douches au camping : négociation en cours sur les devis proposés.

AGRICULTURE BOIS FORET

Vente de feuillus sous plis cachetés : la décision d'attribution sera soumise à l'ONF : une seule offre est parvenue en mairie, à un tarif 40% inférieur à l'an passé.

Coupe et taille des arbres dans le village :

Vers l'abribus : un plan de bornage a été fait et validé par tous les riverains.

La commune rappelle que l'arrêté municipal N° 8 du 13 septembre 2016 précise que les propriétaires riverains des voies communales, doivent procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres lorsque la sécurité des usagers est en jeu.

La commune procédera à l'abattage des arbres situés sur le territoire communal et proposera aux riverains d'abattre les leurs. L'agent ONF sera contacté, afin de déterminer les feuillus à couper dans le centre du village.

EAU ASSAINISSEMENT

Admission en non-valeur pour un impayé de 2009, d'un montant de 79 € Délibération votée à l'unanimité.

Bilan 2018 de l'eau potable distribuée, par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).
6 analyses ont été réalisées.

L'eau distribuée est de bonne qualité et est conforme aux standards de référence de l'ARS.

Nettoyage des réservoirs réalisé par Gaz et Eau le 10 mai 2019 et la purge des réseaux le 14 mai 2019.

INFORMATIONS DIVERSES :

Elections Européennes : planning des permanences du bureau de vote : les personnes intéressées par la tenue du bureau de vote peuvent contacter la mairie aux heures d'ouverture.

Cérémonie du 08 mai

Fête des mères : 25 mai 2019 à 19 h 45 au restaurant l'Escale. Les inscriptions doivent se faire en mairie avant le 21 mai 2019.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil départemental nous informe de la motion qu'il soutient contre la fermeture de la ligne TGV Lyria Lausanne Paris

Nous constatons et regrettons des incivilités au niveau des dépôts sauvages d'ordures ménagères.

Les horaires de travaux de bricolage et tonte seront précisés par un arrêté municipal très prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire, Patrick LIEGEON.

Les recettes de fonctionnement

En €/hab	Commune	2018 Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	302	316	334	409
Dotations et participations	119	161	230	259
Ventes et autres produits courants non financiers	327	351	198	131
Produits réels financiers	0	0	0	0
Produits réels exceptionnels	40	35	20	10

Strate de référence :

Population : 288

Régime fiscal : FPA/FPZ : Communes de 250 à 500 habitants

Les dépenses de fonctionnement

En €/hab	Commune	2018 Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	210	227	235	216
Charges de personnel	235	122	194	207
Charges de gestion courante	100	138	147	158
Charges réelles financières	17	15	13	17
Charges réelles exceptionnelles	91	5	4	6

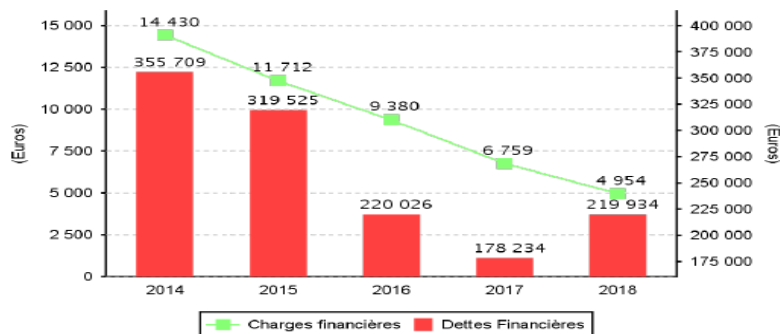
Strate de référence :

Population : 288

Régime fiscal : FPA/FPZ : Communes de 250 à 500 habitants

Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Éléments concernant les dotations

Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

